



## Communauté de communes CÔTE DES ISLES

Correspondants : Y. Duchemin 02.33.04.88.16 - yduchemin50@gmail.com - R. Thiesset 06.75.69.33.45 raymond.thiesset@orange.fr

### Barneville-Carteret. Pêche maritime de loisir Un plaisir à conserver



Ce comité regroupe toujours une multitude d'intéressés.

Samedi dernier, de nombreux adhérents au comité départemental Manche de la pêche maritime de loisir se sont réunis en assemblée générale dans la salle du centre Eugène-Go-dé à Carteret.

Le programme, riche et varié, traitait des aspirations légitimes de ceux qui ne prélèvent qu'une infime partie de la faune marine.

Le président du comité 50, Jean Lepigouchet, a mené les débats. Ceux-ci reviennent invariablement sur la pêche au bar et Jean Kiffer, président de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), a commenté les actions entreprises auprès des commissaires européens. « **Enfin, la Fédération a été assez bien suivie puisque la commission propose, pour la pêche de loisir, un quota de dix bars par mois en 2017, sauf en février et mars, période de repos biologique. C'est finalement le conseil**



En mer ou à l'estran, les pêcheurs tiennent à conserver leur droit de pêche.

**des ministres européens des 11 et 12 décembre prochains qui tranchera. Nous espérons que Monsieur Vidalies, secrétaire d'État aux transports et à la mer, ne s'opposera pas aux propositions de la commission ».**

D'autres intervenants, dont Jean-Pascal Devis de la DLML, ont permis de créer un débat productif attestant de l'efficacité des membres élus. Par ailleurs, Jean-Marie Choisy, délégué départemental de la SNSM, a fait part à l'assemblée de l'inquiétude quant au financement de cet organisme. Il a prié les plaisanciers de ne

pas oublier de faire un don pour le sauvetage en mer.

Les perspectives 2017 tiennent compte de la création d'une nouvelle catégorie d'aires maritimes protégées, les zones de conservation halieutiques, définies en dehors de toute consultation avec la pêche de loisir. « **Nous exhortons une veille attentive à tous ces projets qui se mettent en place : zones de conservation mais aussi hydroliennes, éoliennes, documents stratégiques de façade, sites Natura 2000, pour ne citer que les principaux** ».